



FICHE TECHNIQUE STYLO DE CORRECTION

CODE : 1526M

Contenu : 10 G avec bille d'homogénéisation pointe métal avec valve, capuchon transparent avec clip et protection de la pointe

Liquide : Blance opaque, pigments (Ti-O2) et essence.

Consignes de sécurité : solvant inflammable, ne pas avaler, ne pas mettre dans les yeux
La masse sèche est sans aucun danger

Dimension : longueur : 130 mm diamètre : 14 mm.

Présentation : en boîte-présentoir de 12 stylos

Emballage : carton de 648 stylos

**KORES Correction Pens
Ball tip, Metal tip, Mini, Preciso****KORES**

Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : : KORES Correction Pens
Ball tip, Metal tip, Mini, Preciso
Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH)

Utilisations recommandées : : Correcteur fluide

FOURNISSEUR : : Fabricant :

Nom : : KORES C.E. Ges.m.b.H.

Adresse : : Muthgasse 36
A-1190 WIEN

Téléphone : : 0043-1-378 07 55

Télécopie : : 0043-1-318 55 77

Courriel : : km@kores-ce.at

APPEL D'URGENCE : : VERGIFTUNGSINFORMATIONSZENTRALE : 0043-1-406 43 43
ORFILA (France) : (33) (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**PRINCIPAUX DANGERS :**

- Effets néfastes sur la santé :** : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier
- * **Effets sur l'environnement :** : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Dangers physiques et chimiques :**
- * **- Incendie ou explosion :** : Liquide et vapeurs très inflammables.
Formation possible de mélanges vapeur-air inflammables ou explosifs

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**PREPARATION :**

Nature chimique : : Mélange constitué principalement de :
Naphta léger (pétrole), hydrotraité & Dioxyde de titane

Composants présentant un danger :

Nom de la substance	Teneur	No CAS	No CE	No index	Classification
Phtalate de diisobutyle	< 2,5 %	84-69-5	201-553-2	607-623-00-2	----- Repr. Cat. 2; R61 Repr. Cat. 3; R62 ----- Repr. 1B H360
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	15 - 24,9 %	64742-49-0	265-151-9	649-328-00-1	----- F; R11 Xn; R65 R67 Xi; R38 N; R51-53 ----- Flam. Liq. 2 H225 Asp. Tox 1 H304 Skin Irrit. 2 H315 STOT RE 3 H336 Aquatic Acute 2 H401 Aquatic Chronic 2 H411
Dioxyde de titane	50 - 100 %	13463-67-7	236-675-5	-----	-----
Cyclopentane	5 - 10 %	287-92-3	206-016-6	601-030-00-2	----- F; R11 R52-53 ----- Flam. Liq. 2 H225 Aquatic Acute 3 H402 Aquatic Chronic 3 H412

**KORES Correction Pens
Ball tip, Metal tip, Mini, Preciso****KORES**

Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH)

4. PREMIERS SECOURS

En cas de troubles graves ou persistants, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence

- Inhalation :** : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air
: Consulter un médecin en cas d'irritation persistante
- Contact avec la peau :** : Laver à l'eau savonneuse
: En cas de rougeur ou irritation, consulter un médecin
- Contact avec les yeux :** : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins)
: En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste
- Ingestion :** : Rincer la bouche à l'eau
: Si la quantité ingérée est importante : Consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE


- Moyens d'extinction appropriés :** : Dioxyde de carbone (CO₂)
: Poudres
: Eau pulvérisée
: Sur un feu important :
: Eau pulvérisée
: Mousse anti-alcool
- * **Dangers spécifiques :** : Liquide et vapeurs très inflammables.
: Formation possible de mélanges vapeur-air inflammables ou explosifs
: Lors de la combustion :
: Dégagement de gaz toxiques
- Méthodes particulières d'intervention :** : Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur
: Endiguer et contenir les fluides d'extinction (produit dangereux pour l'environnement)
: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
- Protection des intervenants :** : Vêtements de protection ininflammables
: Appareil de protection respiratoire

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles :** : Eviter le contact avec la peau et les yeux
: Ne pas respirer les vapeurs
- Précautions pour la protection de l'environnement :** : Endiguer et contenir l'épandage (produit dangereux pour l'environnement)
: Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières
- Méthodes de nettoyage :**
- **Récupération :** : Recueillir le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté
 - **Neutralisation :** : Absorber l'épandage avec :
: - une matière absorbante inerte
 - **Nettoyage/décontamination :** : Laver le reliquat non récupérable à grande eau
 - **Elimination :** : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**MANIPULATION**

- Mesures techniques :** : Captation des vapeurs à leur point d'émission

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3 / 7
		Version : 4
		Date : 22 / 10 / 2009
		Remplace la fiche : 10 / 7 / 2009
KORES Correction Pens Ball tip, Metal tip, Mini, Preciso		KORES

Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH)

7. MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

- Précautions à prendre :**
- : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
 - Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
 - Ne pas respirer les vapeurs
 - Interdiction de fumer
 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- STOCKAGE**
- Mesures techniques :**
- : Le sol du dépôt doit être imperméable, incombustible et disposé de façon à constituer une cuvette, afin qu'en aucun cas, la totalité des liquides inflammables stockés ne puisse s'écouler à l'extérieur
- Conditions de stockage :**
- Recommandées :**
- : Stocker :
 - à l'abri de l'humidité
 - à l'abri du rayonnement solaire direct
 - à l'écart de la chaleur
 - dans un endroit frais et bien ventilé
 - le récipient bien fermé
- Matières incompatibles :**
- : Acides forts
 - Matières oxydantes
- Autres informations :**
- : Classe de stockage : VCI 3A

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesures d'ordre technique :**
- : Assurer une bonne ventilation du poste de travail
 - Capter les vapeurs à leur point d'émission
- Valeurs limites d'exposition :**
- France :**
- : Cyclopentane - VME : 1720 mg/m³ (600 ppm)
 - Hydrocarbures en C6-C12 - VME : 1000 mg/m³ - VLE : 1500 mg/m³
 - Dioxyde de titane, en Ti - VME : 10 mg/m³
- Allemagne :**
- : Kohlenwasserstoffgemische mit einem Gehalt an Aromaten < 1%, n-Hexan < 5 % und Cyclo-/Isohexane < 25 % - MAK : 1000 mg/m³ (200 ppm)
- Equipements de protection individuelle :**
- Protection respiratoire :**
- : Si la ventilation est adaptée, le port d'une protection respiratoire n'est pas indispensable
- Protection des mains :**
- : Gants de protection en caoutchouc nitrile
 - Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374
 - (temps de rupture (min) : Non déterminé)
- Protection des yeux :**
- : Lunettes de sécurité
- Mesures d'hygiène :**
- : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique :**
- : Liquide
- Couleur :**
- : blanc
- Odeur :**
- : d'hydrocarbures
- Températures caractéristiques :**
- Ebullition :**
- : 100 °C

**KORES Correction Pens
Ball tip, Metal tip, Mini, Preciso****KORES**

Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)**Caractéristiques d'inflammabilité :****- Point d'éclair :** : -1 °C**Limites d'explosivité dans l'air :****- Inférieure :** : 1.0 % (volume)**- Supérieure :** : 6.5 % (volume)**Pression de vapeur :** : ~40 hPa à 20 °C**Masse volumique :** : 1.46 g/cm³ à 20 °C**Solubilité :****- dans l'eau :** : Insoluble**Viscosité cinématique :** : 200 mm²/s à 40 °C
340 mm²/s à 25 °C**10. STABILITE ET REACTIVITE****Stabilité :** : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi**Réactions dangereuses :****- Conditions à éviter :** : Peut se décomposer :
- sous l'action de la chaleur**- Matières à éviter :** : - acides forts
- matières oxydantes**- Produits de décomposition dangereux :** : Oxydes de carbone (CO, CO₂)
Divers fragments hydrocarbonés**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë :** : Naphta léger (pétrole), hydrotraité :
DL 50 po (rat) : > 2000 mg/kg
DL 50 pc (lapin) : > 2000 mg/kg
CL 50 inh. (rat) / 4h : > 5 mg/l
Dioxyde de titane :
DL 50 po (rat) : > 20000 mg/kg
DL 50 pc (lapin) : > 10000 mg/kg
CL 50 inh. (rat) / 4h : > 2.29 mg/l
(données bibliographiques)**Symptômes aigus :** : En cas d'exposition à de fortes concentrations :
Irritation des yeux
Maux de tête
Nausées
Euphorie
Modification de l'activité motrice**Effets locaux :** : Pas de données propres, mais par analogie, le produit n'est pas considéré comme irritant pour la peau
Peut provoquer une irritation des yeux**Sensibilisation :** : Non sensibilisant**Toxicité chronique/long-terme :** : En cas d'exposition répétée ou prolongée :
Peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau**Effets spécifiques :**

**KORES Correction Pens
Ball tip, Metal tip, Mini, Preciso****KORES**

Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

- **Cancérogénèse** : : Aucun effet cancérogène reporté
- **Mutagénèse** : : Aucun effet mutagène reporté
Dioxyde de titane :
Test de Ames (avec et sans activation métabolique) : négatif

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- BIOACCUMULATION** : : Naphta léger (pétrole), hydrotraité : Bioaccumulable
ECOTOXICITE :
* **Effets sur les organismes aquatiques** : Produit tel quel :
: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
: Naphta léger (pétrole), hydrotraité :
CL 50 (Poisson) : 19 mg/l
CE 50 (Daphnie Daphnia magna) : 1.26-12.6 mg/l
(données bibliographiques)
Informations complémentaires : : Classe de danger pour l'eau (WGK) : 1

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- DECHETS DE PRODUIT** :
Interdictions : : Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières
Destruction/Élimination : : Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables
EMBALLAGES SOUILLES :
Destruction/Élimination : : Éliminer dans un centre autorisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES** :
- **No ONU** : : 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A. (Naphta léger (pétrole), hydrotraité & Cyclopentane)
Voies terrestres :
- **Rail/route (RID/ADR)** : : Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Étiquetage : 3
Voie maritime (OMI/IMDG) : : Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Fiche de sécurité (FS) : F-E, S-E
Étiquetage : 3
Voie aérienne (OACI/IATA) : : Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquetage : 3
REMARQUE : : Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale
Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche

Kores [®]	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6 / 7
		Version : 4
		Date : 22 / 10 / 2009
		Remplace la fiche : 10 / 7 / 2009
KORES Correction Pens Ball tip, Metal tip, Mini, Preciso		KORES

Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH)

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :

- Symboles et indications de danger :



: - FACILEMENT INFLAMMABLE (F)

- Phrases R :

: R11 : Facilement inflammable.
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Phrases S :

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23 : Ne pas respirer les fumées
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

AUTRES REGLEMENTATIONS :

Dispositions nationales :

France : : Maladies professionnelles (tableau(x) n° 84)

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS.

Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (SGH)

Etiquetage

• Pictogrammes de danger



• Mention d'avertissement

: Danger

• Mention de danger

: H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Conseils de prudence

- Généraux

: P102 : À conserver hors de portée des enfants.
P103 : Lire l'étiquette avant toute utilisation.

- Prévention

: P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P241 : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage, ..., antidéflagrant.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

- Considérations relatives à l'élimination

: P501 : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7 / 7
		Version : 4
		Date : 22 / 10 / 2009
		Remplace la fiche : 10 / 7 / 2009
KORES Correction Pens Ball tip, Metal tip, Mini, Preciso		KORES

Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH)

16. AUTRES INFORMATIONS

- Informations complémentaires :** : Cette fiche a été réalisée en conformité au règlement REACH
- Texte des phrases R du § 3 :** : R11 : Facilement inflammable.
R38 : Irritant pour la peau.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R62 : Risque possible d'altération de la fertilité.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Texte des phrases H du § 3 :** : H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H336 : Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H401 : Toxique pour les organismes aquatiques.
H402 : Nocif pour les organismes aquatiques.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- * Mise à jour :** : Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)
Les textes modifiés par rapport à la version antérieure sont indiqués par un astérisque (*)
- Fiche de données de sécurité établie par :** : LISAM SERVICES - TELEGIS
6 rue des Boucheries F-60400 NOYON
www.reachelp.com
Safety Made Easy with www.lisam.com
- Sources de données :** : INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)
Joint Research Centre (JRC)
IUCLID (International Uniform Chemical Information Data Base)
CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document